



Réf. Farde e-Assemblées : 2406137

N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

Objet : Terrain rue du Chemin Vert.- Vente au CPAS.

Le Conseil Communal,

Considérant que le CPAS a acquis l'ancien commissariat de Police sis rue du Wimpelberg, 2 à Neder-Over-Heembeek, cadastré Bruxelles 19ème division, section B, parcelle 67Y9 en date du 2 septembre 2020 ;

Considérant que l'immeuble vendu comportait sur le côté de la rue du Chemin Vert une voie carrossable permettant d'accéder aux garages mais que le terrain sur laquelle cette voie est implantée ne faisait pas partie de la vente de l'immeuble ;

Considérant que la partie de cette parcelle de terrain à vendre au CPAS a été estimé par Bruxelles fiscalité à 15.000€ ;

Considérant que par courriel officiel du 19 mai 2021 le CPAS a informé la Régie de l'accord du Conseil de l'action social pour l'acquisition de ce bien au prix de 15.000€ ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins:

Arrête:

Article 1

De pendre acte que le CPAS a acquis l'ancien commissariat de Police sis rue du Wimpelberg, 2 à Neder-Over-Heembeek, cadastré Bruxelles 19ème division, section B, parcelle 67Y9 ; l'immeuble vendu comportait sur le côté de la rue du Chemin Vert une voie carrossable permettant d'accéder aux garages mais que le terrain sur laquelle cette voie est implantée ne faisait pas partie de la vente de l'immeuble

Article 2

De prendre acte que le CPAS a marqué son accord pour l'acquisition de cette parcelle de terrain au prix de 15.000€, soit la valeur de l'estimation de Bruxelles-fiscalité ;

Article 3

D'autoriser la Ville de Bruxelles, représentée par sa Régie foncière, à vendre au CPAS pour cause d'utilité publique une partie de la parcelle de terrain sis à Neder-Over-Heembeek, rue du Chemin Vert, à côté du bâtiment acquis par le CPAS, section B, parcelle 67Y9, au prix de 15.000€, tous les frais relatif à cette vente étant à charge du CPAS.

Article 4

D'inscrire le produit de la vente du terrain sur l'article 220-21 du budget patrimonial de la Régie foncière.

Annexes :

